CDDRA Centre Ardèche : MODE D'EMPLOI

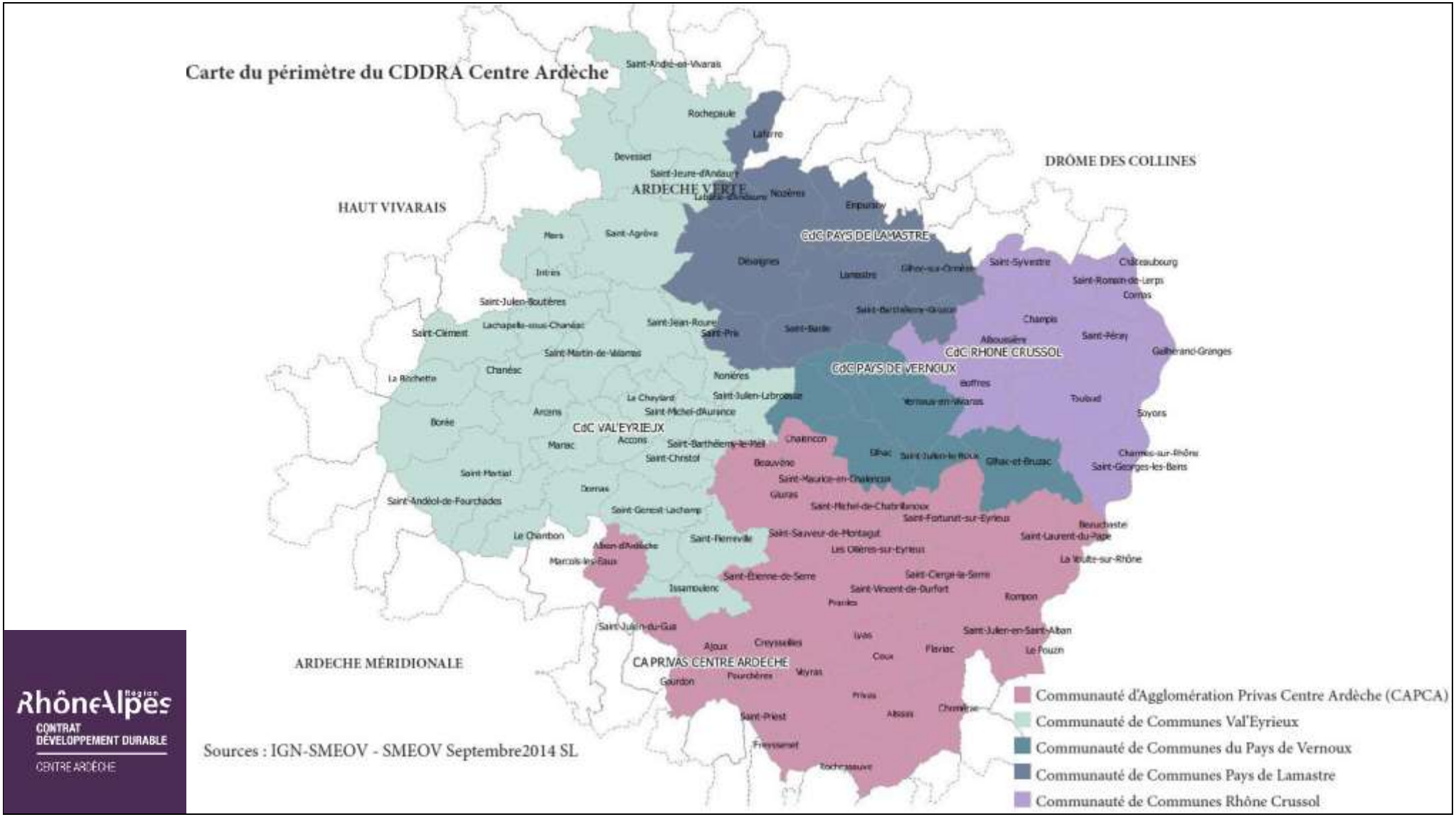

RhôneAlpes Région
CONTRAT DÉVELOPPEMENT DURABLE
CENTRE ARDÈCHE

www.centreardeche.fr

Sommaire

1. QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE RHONE-ALPES (CDDRA), UNE CONVENTION DE CENTRALITE, UN PSADER ?

2. LE TERRITOIRE CENTRE ARDECHE

3. LE ROLE DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)

4. LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU CDDRA CENTRE ARDECHE

5. L'INTEGRATION DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES ENJEUX CLIMATIQUES DANS LES ACTIONS DU CDDRA

6. DES REGLEMENTS D'ATTRIBUTION

7. ANNEXES

1- QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE RHONE-ALPES (CDDRA), UNE CONVENTION DE CENTRALITE, UN PSADER ?

Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) est un contrat signé **pour 5 ans** - 2014 – 2019 - entre la Région et le territoire Centre Ardèche

Son élaboration comporte 2 phases :

- une **Charte de développement durable** : document stratégique composé d'un diagnostic, des enjeux et orientations du territoire. Les actions financées au titre du contrat doivent s'inscrire dans ces orientations.
- un **programme d'actions** opérationnelles et thématiques.

Le projet de territoire doit intégrer les enjeux de **développement durable** et les **enjeux climatiques** dans l'ensemble des actions.
Le Contrat doit s'articuler avec les politiques et dispositifs régionaux (Contrat Territorial Emploi Formation, Securise'RA…) et les démarches locales (Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT), LEADER…).

La Région prend en compte le rôle spécifique des Agglomérations par l'élaboration d'un **volet de Centralité**, issu du même projet de territoire et mobilisant une enveloppe financière particulière fléchée sur des projets repérés.
Ce volet de Centralité vise au renforcement des fonctions caractérisant l'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes dans son rôle de **structuration du territoire** et participe à leur **rayonnement**.

Le volet agricole du CDDRA est le **Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER).** Il dispose d'une enveloppe dédiée et fait l'objet d'un diagnostic et d'une convention spécifiques.

Les grands principes des CDDRA :

- Des actions transversales et structurantes,
- Priorité aux maîtrises d'ouvrage intercommunales pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage publique ou communales avec vocation ou rayonnement intercommunaux,
- Soutien aux actions expérimentales et innovantes,
- Recherche d'articulation avec les fonds européens et autres dispositifs (SCoT, CTEF…),
- Principe de dégressivité de l'aide pour les actions de fonctionnement inscrites sur la durée du contrat,
- Pas de double financement (CDDRA et politiques sectorielle de la Région) sur une même opération.

2- LE TERRITOIRE CENTRE ARDECHE

Le CDDRA Centre Ardèche est porté juridiquement, par convention d'animation et de portage, par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux.
Le territoire Centre Ardèche dispose dans ses effectifs d'une **équipe d'animation** (cf. organigramme en annexe) coordonnée par une directrice. Ces postes sont financés par la Région et par les Intercommunalités du territoire.

Le **portage du projet territorial** est assuré par un **comité de pilotage** qui est l'espace décisionnel local et l'interlocuteur politique de la Région.

Sa **composition** doit être représentative de l'ensemble des élus du territoire. Pour le Centre Ardèche, il est composé de délégués élus du territoire, de conseillers régionaux, du référent du bureau collégial du Conseil Local de Développement.

Il est co-présidé par un **Chef de projet local** et un **Chef de projet régional**.

Ses **missions** sont les suivantes :

- conception et mise en œuvre du projet de territoire : élaboration, suivi, bilans/évaluations,
- définition des orientations stratégiques du territoire,
- validation des différentes étapes : diagnostic, études, charte, contrat, avenants,…
- validation de chaque projet proposé au financement régional, le vote final de la subvention revenant à la Commission permanente de la Région.

3- LE ROLE DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)

Le CLD regroupe les acteurs socio-économiques, les citoyens, le monde associatif, les partenaires sociaux et l'ensemble des forces vives du territoire.

C'est une instance indépendante représentant la société civile qui fonctionne en bureau collégial, et en appui aux décisions des élus locaux.

Ses **missions** sont les suivantes :

- accompagnement de la procédure CDDRA en appui au Comité de pilotage (formalisation d'avis à toutes les étapes du contrat),
- implication dans la pratique du développement durable pour la mise en œuvre du projet de territoire,
- formulation d'avis sur les politiques territorialisées de la Région,
- participation à l'information de la société civile et des citoyens,
- toutes actions à sa propre initiative ou à celle du Comité de pilotage.

Le CLD est composé :

- d'un « CLD permanent » constitué de toute personne qui souhaite s'inscrire
- de personnes plus engagées présentes en tant que représentantes du CLD dans les Comités d'Avis Thématique ou qui constituent les commissions thématiques
- d'un bureau collégial

Désignées pour 6 ans (avec une revoyure à 3 ans) auxquelles s'ajouteront tous les volontaires et / cooptés pendant cette durée.

Les instances du CLD sont les suivantes :

- Bureau du CLD
- Plénière
- Groupes de travail autour des commissions thématiques dont les actions sont identifiées et budgétisées chaque année par des fiches action
- Référents du CLD dans les instances du CDDRA (réunion des 4 référents, Comité de Pilotage, Commissions de la Région Rhône-Alpes, Comités d'Avis Thématiques…)
- Représentants titulaires et suppléants dans les Commissions Mixtes du PNR…

4- LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU CDDRA ARDECHE CENTRE

Axes	Orientations
Axe 1 **Conforter et développer les coopérations et les transversalités**	Encourager les **synergies villes-bourgs-espace rural** pour préserver une **qualité de vie** et l'**accessibilité** sur tout le territoire
	Soutenir le développement de l'**Agglomération de Valence**, pôle urbain structurant pour VALDAC
	Renforcer le développement du **tourisme** autour des potentialités et des spécificités du territoire
	Faire du **fleuve Rhône** un levier de développement et de coopération entre les territoires
	Créer des **communautés entrepreneuriales**
Axe 2 **Renforcer les bassins de vie, comme espaces de proximité attractifs et solidaires**	Renforcer l'**attractivité des bassins de vie** et favoriser le **bien vivre ensemble**
	Contribuer au développement d'un **modèle urbain solidaire**
	Accompagner le développement d'une **économie de proximité**
	Rationaliser l'**offre économique locale** : foncière, immobilière, animation, veille
	Développer un pôle territorial sur l'**économie sociale et solidaire**
	Maintenir et soutenir une **agriculture** vecteur d'une vie rurale riche, diversifiée et productive
Axe 3 **Accompagner les adaptations aux changements par l'innovation et l'expérimentation**	Soutenir la **compétitivité et la flexibilité économique**
	Mettre en valeur les **ressources naturelles** et patrimoniales comme des atouts et opportunités de développement local (dont valorisation de la **ressource forestière**)
	Relever le défi d'une **mobilité durable**
	Se doter d'une **stratégie en matière énergétique** et coordonner les initiatives

LES FICHES ACTION DU CDDRA CENTRE ARDECHE :

- **Fiche 1** : Développer l'itinérance touristique
- **Fiche 2** : Renforcer la mise en réseau des acteurs et des professionnels du tourisme
- **Fiche 3** : Préserver, réhabiliter et valoriser les patrimoines
- **Fiche 4** : Mutualiser et innover en faveur du bien vivre ensemble
- **Fiche 5** : Structurer et soutenir une offre culturelle de proximité et de qualité
- **Fiche 6** : Favoriser un urbanisme durable
- **Fiche 7** : Développer la stratégie économique et accompagner l'économie locale
- **Fiche 8** : Maintenir et soutenir une agriculture riche, diversifiée et dynamique
- **Fiche 9** : Accompagner les démarches de préservation, de mise en valeur de l'espace et favoriser le maintien de l'activité agricole rurale
- **Fiche 10** : Structurer une stratégie de développement de la forêt et des filières bois locales
- **Fiche 11** : Soutenir la mise en œuvre de stratégies énergétiques territoriales et les démarches innovantes dans le domaine de l'énergie
- **Fiche 12** : Ingénierie, animation, communication et évaluation

L'intégralité du programme d'action est téléchargeable sur le site : www.centreardeche.fr/bibliothèque/documents à télécharger

5- L'INTEGRATION DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES ENJEUX CLIMATIQUES DANS LES ACTIONS DU CDDRA

Le Conseil régional, dans sa délibération de mars 2012…

La charte de développement du CDDRA fait apparaître la volonté du territoire d'intégrer les enjeux de développement durable au niveau de chacune des orientations.

Les fiches actions comportent une rubrique « Analyse Développement Durable et Energie/Climat » qui, au stade d'élaboration du contrat, a invité à se poser les questions suivantes :

- en quoi l'action répond à un certain nombre d'enjeux de développement durable (développement économique, environnement, solidarités sociales, gouvernance, validité du projet dans le temps) ?
- en quoi l'action permet d'éviter l'émission de gaz à effet de serre ?

Dans les pièces constitutives du dossier de demande de subvention, une grille doit être complétée par le porteur de projet (cf.liste des pièces dans le formulaire) pour apprécier l'intégration de ces enjeux.

6- DES REGLEMENTS D'ATTRIBUTION

Pour un certain nombre d'actions, des règlements d'attribution sont élaborés. La conformité de l'opération à la fiche action du CDDRA se fera également au travers de ce règlement préparé par un groupe de travail thématique et validé par le Comité de pilotage.

Les demandes de subvention dans le cadre du CDDRA

QUI FAIT QUOI ?

→ Les bénéficiaires du CDDRA

Les bénéficiaires, ou **maîtres d'ouvrage**, sont les personnes publiques ou privées qui perçoivent les subventions régionales.

La nature des bénéficiaires est explicitement définie dans chacune des fiches actions du contrat.

Après avoir vérifié auprès de l'équipe technique du CDDRA Centre Ardèche l'éligibilité de son projet, le bénéficiaire élabore son dossier de demande de subvention et le transmet au CDDRA Centre Ardèche.
L'équipe du CDDRA Centre envoi ensuite le dossier pour instruction aux services de la Région et validation officielle en Commission Permanente.

→ Ardèche Centre

Les **chargés de mission** du CDDRA Ardèche Centre animent le contrat :

- Ils accompagnent les porteurs de projet (information sur un financement dans le cadre du CDDRA, dossier de subvention, co-financement éventuel à mobiliser…)
- Ils apportent leur expertise dans les différentes thématiques
- Ils assurent l'interface entre les porteurs de projet et les services de la région
- Ils préparent les dossiers afin qu'ils soient présentés en Comité d'Avis Thématique puis en Comité de Pilotage
- Ils animent des groupes de travail techniques avec les partenaires du territoire (intercommunalités, PNR, Conseils Généraux, services de l'Etat…) pour faciliter la mise en réseau et les échanges d'expériences
- Ils préparent et co-animent les commissions thématiques composées d'élus du territoire et membres du CLD

Le **Comité de pilotage** valide chaque projet proposé au financement régional.

→ La Région

Les **services de la Région** instruisent les dossiers, les préparent pour la Commission permanente du Conseil régional et mandatent les subventions.
Dès réception du dossier complet, les services de la Région délivrent un accusé-réception au porteur de projet à partir duquel il pourra justifier de premières dépenses liées à son opération.

Il doit cependant attendre le passage en **Commission permanente du Conseil régional** qui vote les subventions, avant d'en demander le versement.

Cette demande doit être formulée en direct auprès des services de la Région à Lyon et non plus auprès du CDDRA qui ne gère pas les enveloppes financières du Contrat.

DEMARCHE D'INSTRUCTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CDDRA VALDAC :

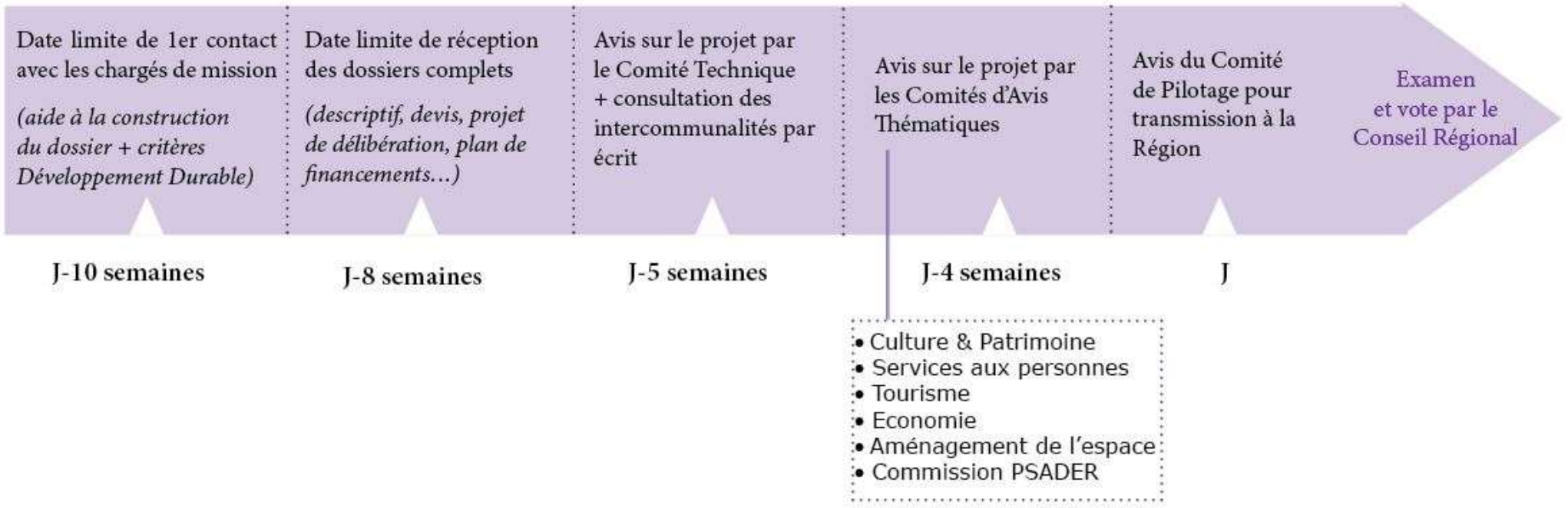
Date limite de 1er contact avec les chargés de mission
(aide à la construction du dossier + critères Développement Durable)
Date limite de réception des dossiers complets
(descriptif, devis, projet de délibération, plan de financements…)
Avis sur le projet par le Comité Technique + consultation des intercommunalités par écrit
Avis sur le projet par les Comités d'Avis Thématiques
Avis du Comité de Pilotage pour transmission à la Région
Examen et vote par le Conseil Régional
J-10 semaines
J-8 semaines
J-5 semaines
J-4 semaines
J
• Culture & Patrimoine
• Services aux personnes
• Tourisme
• Economie
• Aménagement de l'espace
• Commission PSADER

La gouvernance du CDDRA Centre Ardèche

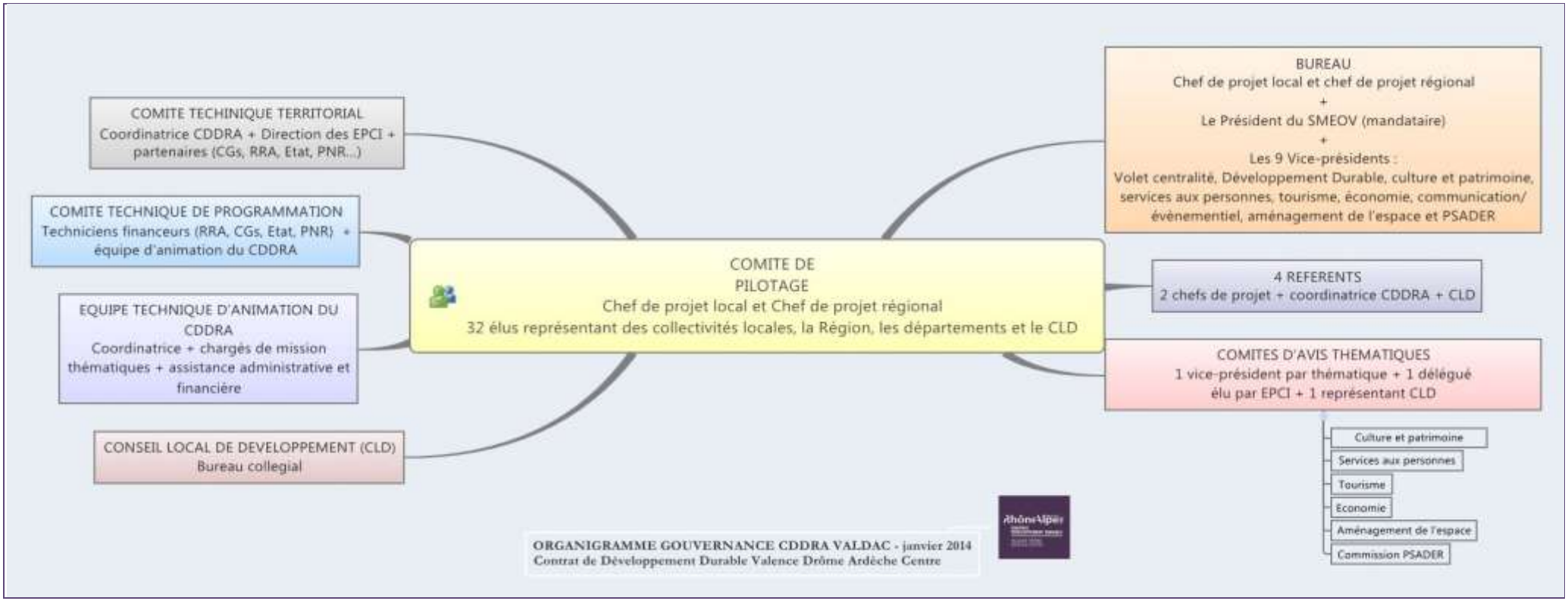
COMITE TECHINIQUE TERRITORIAL
Coordinatrice CDDRA + Direction des EPCI + partenaires (CGs, RRA, Etat, PNR...)
COMITE TECHNIQUE DE PROGRAMMATION
Techniciens financeurs (RRA, CGs, Etat, PNR) + équipe d'animation du CDDRA
EQUIPE TECHNIQUE D'ANIMATION DU CDDRA
Coordinatrice + chargés de mission thématiques + assistance administrative et financière
CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)
Bureau collegial
COMITE DE PILOTAGE
Chef de projet local et Chef de projet régional
32 élus représentant des collectivités locales, la Région, les départements et le CLD
BUREAU
Chef de projet local et chef de projet régional
+
Le Président du SMEOV (mandataire)
+
Les 9 Vice-présidents :
Volet centralité, Développement Durable, culture et patrimoine, services aux personnes, tourisme, économie, communication/ événementiel, aménagement de l'espace et PSADER
4 REFERENTS
2 chefs de projet + coordinatrice CDDRA + CLD
COMITES D'AVIS THEMATIQUES
1 vice-président par thématique + 1 délégué élu par EPCI + 1 représentant CLD
Culture et patrimoine
Services aux personnes
Tourisme
Economie
Aménagement de l'espace
Commission PSADER
ORGANIGRAMME GOUVERNANCE CDDRA VALDAC - janvier 2014
Contrat de Développement Durable Valence Drôme Ardèche Centre

Le rôle des différentes instances

***Comité de pilotage Centre Ardèche**

Co-présidé et animé par les chefs de projets local et régional

- constitue un lieu de débat, d'information et d'échange sur les enjeux d'aménagement du territoire, un lieu d'arbitrage et de choix stratégiques à chaque étape du Contrat ;
- Coordonne et pilote la démarche de CDDRA pour le Territoire (élaboration, mise en œuvre et suivi/évaluation) ;
- Valide localement les demandes de subvention des porteurs de projets, en s'appuyant notamment sur les avis des CAT* et du CLD**, et décide de la transmission des dossiers à la Région ;
- Informe sur les dispositifs partenaires et de cofinancement potentiels pour le Territoire (fonds européens,…)

- S'informe de l'avancement des démarches de SCoT (Rovaltain et Centre Ardèche)

***Bureau** (réunissant les chefs de projets et les vice-présidents thématiques)

- Prépare le comité de pilotage
- Accompagne les évolutions du Contrat (périmètres, avenants, …) et la stratégie à mener pour le Territoire

***Vice-Président Thématique**

- Participe au Comité de pilotage et au bureau
- anime les Comités d'Avis Thématiques ;
- présente les demandes de subvention des porteurs de projets auprès du comité de pilotage ;
- représente le Contrat dans différentes instances de pilotage de projet et de concertation (ex : Comité de pilotage Dolce Via, Etude préalable au projet de restructuration du théâtre de Privas) ;
- est l'interlocuteur politique privilégié pour le chargé de mission thématique

***Comités d'Avis Thématiques** (Agriculture/Développement rural, Aménagement de l'espace/Développement Durable, Culture-Patrimoine, Economie, Services aux Personnes, Tourisme)

Composition : élus intéressés et identifiés au sein du comité de pilotage ValDAC + VP des intercommunalités sur ces thématiques + 1 représentant du CLD (exception faite pour le CAT agriculture élargi en une commission associant l'ensemble des partenaires locaux)

- Contribue à identifier les enjeux et priorités à accompagner sur le Territoire ;
- accompagne la mise en œuvre du CDDRA ;
- étudie les demandes de subvention des porteurs de projets (intégrant la prise en compte du Développement Durable) et donne un avis relayé auprès du comité de pilotage ;
- prépare les avenants et évolutions du Contrat, en termes de contenu et d'enveloppe financière ;
- Peut devenir l'un des maillons de la mise en œuvre du SCoT Centre Ardèche lorsqu'il sera approuvé

Chaque fiche action du contrat à ses propres critères d'éligibilités des dépenses. Il est donc nécessaire de se rapprocher des Chargés de missions du CDDRA Centre Ardèche pour bâtir le plan de financement.

Les opérations d'investissement sont déposées en Hors Taxe. A l'inverse les opérations d'investissement qui sont déposées en Toutes Taxes Comprises, sauf si le bénéficiaire est assujetti à la TVA et est amené à récupérer la TVA ou si la collectivité territoriale est éligible au FCTVA.

Après le passage en Commission Permanente le Conseil Régional délivre un Arrêté Attributif de Subvention. Le bénéficiaire a obligation de respecter les délais de réalisation indiqué dans l'Arrêté Attributif de Subvention pour que la subvention soit valide.
Délais de début de caducité :

- Dans un délai de 12 mois à compter de la date de décision d'attribution (passage en Commission Permanente) le bénéficiaire doit adresser aux services de la Région Rhône-Alpes les pièces permettant de constater le commencement de l'opération.

Délais de fin de caducité :

- Pour une opération de fonctionnement, le bénéficiaire doit adresser l'ensemble des justificatifs permettant le mandatement du solde de l'opération dans un délai de 24 mois à compter de la date de décision d'attribution.
- Pour une opération d'investissement, le bénéficiaire à jusqu'au 36 mois à compter de la date de décision d'attribution pour adresser sa demande de mandatement du solde de l'opération au vu de l'ensemble des justificatifs.

Le Maître d'Ouvrage a la possibilité de demander à la Région Rhône-Alpes, pour une opération en fonctionnement, un acompte de 50 % maximum après réception de l'Arrêté Attributif de Subvention. Pour une opération en investissement le Maître d'Ouvrage peut bénéficier jusqu'à 90 % au vu du montant cumulé des dépenses effectuées.

CDDRA CENTRE ARDECHE
ACTE D'ENGAGEMENT DES MAITRES D'OUVRAGE

Quelle que soit la nature du projet et pour tous les dossiers soutenus dans le cadre du CDDRA CENTRE ARDECHE, le maître d'ouvrage s'engage à prendre connaissance et à respecter les préconisations suivantes (*):

1. **Invitation des représentants du CDDRA Centre Ardèche aux manifestations médiatiques et opérations de communication concernant les opérations subventionnées** : les maîtres d'ouvrage doivent compter parmi la liste des invités officiels aux lancements de projet, visites de chantier, poses de la première pierre, inaugurations, évènementiels, conférences de presse,… les représentants du territoire Centre Ardèche et de la Région Rhône-Alpes, notamment le Chef de projet Centre Ardèche, le Vice-Président en charge de la thématique concernée, le rapporteur régional du CDDRA, le Président du SMEOV mandataire pour la gestion du CDDRA, le délégué au CDDRA Centre Ardèche pour PACT 07 (Programme d'Accompagnement Concerté des Territoires), et le représentant du CLD. **Les invitations doivent être adressées par mail à accueil@centreardeche.fr**

2. **Obligation de publicité** : les logos des financeurs publics doivent obligatoirement figurer sur l'ensemble des supports et des documents de communication relatifs aux événements financés et être apposés sur les ouvrages financés : le logo de la région Rhône-Alpes est téléchargeable sur www.rhonealpes.fr, celui du Conseil général de l'Ardèche sur www.ardeche.fr et celui du CDDRA Centre Ardèche sur www.centreardeche.fr.

   En terme de publicité des aides régionales, conformément au règlement budgétaire et financier de la Région Rhône-Alpes, *le versement du solde des subventions régionales est conditionné à la production d'éléments justifiant la publicité.*

3. **Date d'engagement des dépenses** : la date d'accusé de réception du dossier complet délivrée par la Région indique la date à partir de laquelle les dépenses seront prises en compte si la subvention est votée par la Commission permanente. Toute dépense réalisée antérieurement à cette date ne pourra pas être retenue.

4. **Le plan de financement** prévisionnel renseigné dans le présent formulaire doit être sincère et intégrer tous les financements sollicités au moment du dépôt du dossier.

5. **Pour les actions de communication** (presse, radio…) il est demandé de faire mention du territoire Centre Ardèche comme outil de mobilisation des aides régionales et/ou départementales.

6. **En cas de mise en place d'une instance de gouvernance** (comité de pilotage, commission, groupe de travail…) en charge de la mise en œuvre et du suivi des opérations jugées « d'envergure » ou « prioritaires » par le comité de pilotage Centre Ardèche, ce dernier, représenté par le vice Président et le chargé de mission thématiques, devra être invité, au même titre que les financeurs.

7. **A l'achèvement de l'opération**, le maître d'ouvrage devra transmettre au CDDRA Centre Ardèche un bilan de réalisation de l'opération subventionné par le CDDRA (rapport d'achèvement, bilan comptable de l'opération, revue de presse, supports de communication, reportage photographique, comptes rendus, indicateurs de réalisation etc…)

(*) Le non-respect de ces engagements est susceptible d'entraîner le remboursement des subventions.

Nom de l'opération : ……

Date

Cachet du maître d'ouvrage et signature

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENGAGEMENT D'UNE SUBVENTION

Le dossier sera plus facilement et rapidement traité par les services instructeurs s'il est complet. Seul un dossier complet peut obtenir une date d'accusé de réception de la Région.

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUS DOSSIERS : maîtres d'ouvrage publics (collectivités, établissements publics…), associations, entreprises ou particuliers

PIECES DEMANDEES	PIECES FOURNIES	TITRE DE LA PIECE	PRECISIONS IMPORTANTES SUR LA PIECE
X		**Courrier de demande adressé au Président de La Région Rhône-Alpes**, signé par le maître d'ouvrage, **daté et signé**.	Il doit préciser l'objet de la demande de subvention et le montant sollicité. *Cf modèle en annexe 2*
Renseigné dans le formulaire		**Descriptif** précis et détaillé du projet	Descriptif + photos + plans… tout élément utile à la compréhension du projet et l'instruction du dossier
X		**Grille** d'auto-évaluation **Développement Durable** correspondant au projet	Annexée au formulaire de demande *Cf notice explicative en annexe 1*
X		**Devis** correspondants aux dépenses ou l'APD (Avant Projet Définitif)	Fournir les devis des dépenses éligibles au CDDRA ou l'APD
Formulaire		**Plan de financement** détaillé, **daté et signé** par le maître d'ouvrage.	Il doit détailler toutes les subventions attendues et la part d'autofinancement. Les montants doivent correspondre aux pièces constitutives du dossier
X		**Compte rendu financier et bilan qualitatif** en cas de renouvellement de la demande sur un même objet	Concerne les opérations déjà financées par la Région l'année ou les années précédentes (fonctionnement, manifestations et évènementiels etc…)
Formulaire		**Régime TVA** appliqué à l'objet de la demande, et section **d'investissement ou de fonctionnement, daté et signé.**	Le maître d'ouvrage (sauf « particuliers ») précisera dans le formulaire quel régime TVA est appliqué et s'il impute dans sa comptabilité cette dépense en fonctionnement ou en investissement
Formulaire		**Calendrier prévisionnel** des travaux ou de la réalisation de l'opération, **daté et signé**.	A minima les dates de début et de fin. La date de démarrage devant être obligatoirement postérieure à la date d'AR de dépôt du dossier complet en Région.
X		**RIB** : Domiciliation bancaire	Joindre un Relevé d'Identité Bancaire du maître d'ouvrage. Le titulaire du compte inscrit sur le RIB doit être identique au nom du maître d'ouvrage.
Formulaire		Numéro **SIRET**	Sauf pour les « particuliers »
Formulaire		**Budget prévisionnel de fonctionnement** de l'équipement/1 an	En cas de financement d'un bâtiment ou d'un équipement lourd
Formulaire		**Acte d'engagement des maîtres d'ouvrage** vis-à-vis du CDDRA Ardèche Centre, **daté et signé**	Prendre connaissance des 7 points de l'acte d'engagement, le dater et le signer.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES MAITRES D'OUVRAGE PUBLICS (COLLECTIVITÉS, ORGANISMES PUBLICS…)			
PIECES DEMANDEES	**PIECES FOURNIES**	**TITRE DE LA PIECE**	**PRECISIONS IMPORTANTES SUR LA PIECE**
		Délibération de la collectivité	Elle portera sur sa décision à engager l'opération concernée et autorisera son représentant à solliciter une subvention auprès de la « Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA Centre Ardèche

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES ASSOCIATIONS			
PIECES DEMANDEES	**PIECES FOURNIES**	**TITRE DE LA PIECE**	**PRECISIONS IMPORTANTES SUR LA PIECE**
		Statuts de l'association et modifications ultérieures + date de déclaration en préfecture	Uniquement pour une première demande de subvention auprès de la Région ou en cas de modification.
		Délibération de l'association ou extrait du PV d'AG ou de CA	Elle portera sur sa décision à engager l'opération concernée et autorisera son représentant légal à solliciter une subvention auprès de la « Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA Centre Ardèche
		Budget prévisionnel de l'association de l'année en cours ou de l'année de la manifestation (évènementiel, animation…)	Budget prévisionnel global de l'association
		Compte de résultat du dernier exercice connu	

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES ENTREPRISES			
Pièces demandées	**Pièces fournies**	**Titre de la pièce**	**Précisions importantes sur la pièce**
		Document autorisant le représentant de l'entreprise à solliciter la subvention	Courrier, PV etc…
		Documents d'identification de l'entreprise : Inscription au **registre du commerce**, **Extrait KBIS**	
		Compte de résultats de l'entreprise	Exercice n-1
		Budget prévisionnel global de l'entreprise	Pour l'exercice en cours

ANNEXES

Annexe 1 - VOTRE GRILLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous vous conseillons, avant de remplir la grille, de télécharger la dernière version d'Acrobat Reader, version gratuite, sinon le contenu ne pourra être enregistré : http://get.adobe.com/fr/reader/

Il existe quatre grilles d'appréciation possibles, selon la nature de votre projet:

1- Aménagement des espaces et des sites – Foncier
2- Bâtiment – Equipement - Habitat
3- Manifestations – Mise en réseau - Communication
4- Développement activités économiques – services

La grille correspondante à votre projet sera annexée à votre dossier de demande de subvention après prise de contact avec l'équipe d'animation.

Les enjeux du développement durable dans les projets de territoire.

- L'articulation des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement,
- L'organisation de la gestion des territoires et les actions sur le long terme,
- L'utilisation économe des ressources (produits rares, non substituables),
- La mise en place d'une gouvernance adaptée (concertation des acteurs concernés par le projet).

Objectifs de la grille Développement Durable.

- Etre un support d'échange autour de votre projet, entre vous et l'instructeur. Cette grille structure votre argumentaire ;
- Intégrer au mieux le développement durable dans votre projet, durant la phase de réflexion et d'élaboration ;
- Vous orienter éventuellement vers des structures ressources pour trouver des solutions adaptées à vos questionnements autour de votre projet et vous aider si nécessaire à le faire évoluer.

Cette grille vous permettra d'apprécier votre projet au regard des 5 piliers du développement durable : développement économique, environnement, solidarités sociales, gouvernance, validité.

En fonction de l'évolution de votre projet, elle pourra aussi être complétée durant la phase de montage jusqu'au dépôt du dossier.

Comment l'utiliser ?

Elle est composée d'une série de questionnements non-exhaustifs relatifs aux 5 piliers du développement durable, ce qui vous permet de mieux interroger et améliorer votre projet.

Attention, vous ne pourrez pas forcément répondre à toutes les questions ! L'important est que vous vous posiez celles qui sont adaptées à votre projet.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du CDDRA pour toute(s) question(s) relatives à l'utilisation de la grille.

Que devient ensuite la grille complétée ?

La synthèse de votre auto-évaluation sera transmise au Comité d'Avis Thématique, instance composée d'élus du territoire et chargée d'examiner l'éligibilité de votre demande de subvention au regard du projet de territoire et de ses exigences en matière de développement durable.

Cette instance relaiera au Comité de Pilotage Centre Ardèche (COPIL) sa propre évaluation (points forts/points faibles/recommandations) de votre projet au regard de la prise en compte du Développement Durable en remplissant un boulier d'appréciation.

Pour les projets d'investissement de plus de 30 000 €, le Conseil Local de Développement (CLD) rencontrera le porteur de projet en amont du Comité de Pilotage.

Par la suite du processus d'instruction, le COPIL du CDDRA Centre Ardèche aura tous les éléments pour valider votre demande de subvention.

Pour toute(s) question(s), n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe d'animation du CDDRA
Tél : 04 75 60 77 80

ANNEXE 2 – MODELE DE COURRIER TYPE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Vos coordonnées
Ou papier en tête

M. Le Président de la Région Rhône-Alpes
Direction de l'Aménagement des Territoires
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 LYON CEDEX 02

Date

Monsieur le Président,

(*Maître d'ouvrage*) a en projet*…….(en préciser la nature)……* sur la commune de …….

Cette opération s'inscrit dans les objectifs du CDDRA Centre Ardèche, sur l'action n°…….. dont l'intitulé est le suivant « ..... ».

Les dépenses liées à ce projet représentent un coût total de .....€. Nous sollicitons une subvention de .....€ pour mener à bien cette opération.

Le dossier ci-joint comporte les pièces nécessaires à son instruction.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

(Signature du maître d'ouvrage)

MODELE

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Animation du CDDRA Centre Ardèche

ANIMATION GÉNÉRALE DU CDDRA
Amélie RAVEL
Coordinatrice du CDDRA et directrice du SMEOV
04 75 60 77 80 – a.ravel@centreardeche.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Isabelle MILLET
Chargé de mission Développement économique et Relations entreprises
Animation du volet Economie, du dispositif Securise'ra et du réseau CREAFIL
06 80 27 99 94
i.millet@centreardeche.fr

ECONOMIE DE PROXIMITE ET BISTROT DE PAYS
Johana PASTORE, chargée de mission Bistrot de Pays et économie de proximité
06 83 65 13 55 / 04 75 60 96 09
j.pastore@centreardeche.fr

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
Béatrice FRASSON-MARIN
Chargée de mission Tourisme
Animation des volets tourisme
04 75 60 77 81 - b.frassonmarin@centreardeche.fr

DÉVELOPPEMENT CULTUREL PATRIMOINE ET LIEN SOCIAL
Agnès BONNIN
Chargée de mission Culture, Patrimoine et Lien Social
Animation des volets culture et patrimoine et Lien Social
04 75 60 77 83 - a.bonnin@centreardeche.fr

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL
Florence DODET
Chargée de mission Agriculture et développement rural
Animation du Projet Stratégique Agricole et du projet FEADER ville campagne
04 75 60 96 08 - f.dodet@centreardeche.fr

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MOBILITÉ HABITAT ÉNERGIE
Antoine BARANNE
Chargé de mission Aménagement de l'espace Énergie
Animation des volets urbanisme Mobilité Habitat Énergie
04 75 60 77 80 - a.baranne@centreardeche.fr

CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATION
Séverine LEON
Chargée de mission Conseil Local de Développement et Communication
04 75 60 77 84 - cld@centreardeche.fr
s.leon@centreardeche.fr

ADMINISTRATION
Christine MAISONNEUVE - c.maisonneuve@centreardeche.fr
Laura BONGI - l.bongi@centreardeche.fr
Anne-Sophie ARCIS - as.arcis@centreardeche.fr
Gestion et assistance administrative
Administration des dossiers de demandes de financements
04 75 60 77 80 - accueil@centreardeche.fr

Partenaires

THÉMATIQUES

Plate-forme d'Initiative Emploi Dauphiné Vivarais (IEDV)
Nathalie GRIVOLAT, chargée de mission création et reprise d'entreprises
St Laurent du Pape
04 75 60 77 82 - n.grivolat@initiactive2607.fr

Valence Romans Sud Rhône-Alpes
Partenariat avec le Contrat Territorial Emploi Formation Technosite
04 75 78 98 65

Association Ardèche Plein Coeur
Karen CHALON, chargée de mission Ardèche Plein Cœur - 04 75 29 31 42 - associationpleincoeur@wanadoo.fr

Valence Romans Sud Rhône-Alpes
Emilyne PLANTIER, animation tourisme d'affaires
Office du Tourisme****- 04 75 44 90 43
emilyne.plantier@valencetourisme.com

POLENERGIE
Stéphanie PRADINES, chargée de mission Conseils Energie
04 75 56 91 54 / 06 73 88 56 43
pradines@polenergie.fr

ADIL 26
Emmanuel DELPONT, chargé de mission Conseils Energie- - 04 75 79 04 39 - ed@dromenet.org

TRANSVERSAUX

SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE
SCoT Grand Rovaltain
Olivier BAUDY, directeur 04 75 55 05 32
olivier.baudy@rovaltain.fr

SCoT Centre Ardèche
04 75 60 96 07 - smeov.projetscot@orange.fr